

PROTOCOLE SANITAIRE et ORGANISATION de l'école Jean Rostand pour la 2 Septembre 2021

Le protocole sanitaire relatif à l'école Jean Rostand s'appuie sur les cinq fondamentaux **du niveau 2**:

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Principes de base

1) Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins**

30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- **A l'arrivée dans l'école ;**
- **Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;**
- **Avant et après chaque repas ;**
- **Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;**
- **Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;**
- **Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.**

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICITION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !

Durée de la procédure : 40-60 secondes



WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Organisation mondiale de la Santé

2) Le maintien de la distanciation sociale

Dans les écoles élémentaires, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. En outre, si le mobilier des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique, tous les espaces de l'établissement peuvent

être mobilisés.

3) Le port du masque pour les élèves :

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos, dès le niveau 2.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques "grand public" afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

4) Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

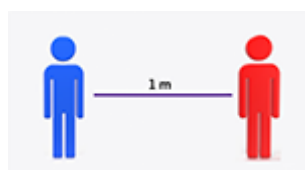
5) La limitation du brassage des élèves

Etant au niveau « jaune », la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.
- **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).
- **les récréations** sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

6) Les règles de distanciation physique



À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si

la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

7) Les parents

Ils sont **informés clairement** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

Journée type

AVANT L'ÉCOLE

Les parents appellent l'école en cas d'absence de leur enfant dans les plus brefs délais : par mail, sms ou téléphone.

Les parents aident leur enfant à préparer son cartable :

- **Tout le matériel scolaire individuel nécessaire, refaire les trousseaux.**
- Une petite bouteille d'eau pour lui permettre d'éviter des déplacements.
- Une boîte ou paquet de mouchoirs.
- Des chaussures à scratch sont à privilégier lorsque l'enfant ne sait pas faire ses lacets.
-

TEMPS D'ACCUEIL avant la classe

- **Respecter les horaires d'entrée** demandés pour chaque groupe pour le brassage des élèves
- L'accueil des classes : Il y aura
 - A 8h15 pour les CP Mme Lannel (grille rouge) – CP/CE1 Mr Chevalier (grille verte) – CM1 Mme Devisscher (grille rouge)
 - A 8h20 pour les CE2 Mme Saulnier (grille verte) – CM1/CM2 Mme Langlois (grille rouge) – CM2 Mme Cossé (grille verte)
 - A 8h25 pour les CE1/CE2 Mme Dumont (grille verte) – Classe ULIS Mme Houdry (grille verte)
- **Les parents ne pourront pas stationner, ni se regrouper autour de l'école, ni entrer dans l'enceinte de l'école.**
- Il n'y aura pas de contact avec les personnels au portail : privilégier le contact par mail ou par téléphone pour la transmission des informations ou des questionnements.
- **En entrant dans la cour, l'enfant se rangera à l'emplacement de sa classe et ira se laver les mains avec son groupe, puis ira dans sa classe, à la table qui lui sera attribuée.**
- **Les contacts et échanges de matériel avec les camarades sont interdits** afin de respecter les mesures de distanciation sociale.

Au non-respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale, l'enfant sera isolé dans l'espace cour, les gestes barrières lui seront réexpliqués et les parents seront prévenus et reprendront ces gestes avec leur enfant.

TEMPS DE CLASSE

- Avant d'entrée en classe, l'élève se lave les mains.
- Rappel des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.
- Les enfants devront utiliser un accès direct pour entrer en classe ainsi que le sens de circulation déterminé.
- Une place sera attribuée à l'élève dans un espace délimité. Il ne pourra pas se déplacer sans motif légitime ni autorisation.
- **Les contacts et échanges de matériel avec les camarades sont interdits** afin de respecter les mesures de distanciation sociale.
- L'élève utilisera son matériel personnel.
- **L'élève devra se moucher avec ses propres mouchoirs et mettre son mouchoir souillé dans une poche** qu'il gardera dans son cartable. Il ira ensuite se laver les mains en respectant le sens de circulation défini.
- Les contacts avec les adultes, enseignants, et AESH seront limités et respecteront les règles de distanciations sociales.
- Les enseignants ne pourront faire des corrections individuelles, il n'y aura pas de regroupements, l'enseignement se dispensera de manière frontale.
- Si l'enfant présente des symptômes pouvant évoquer le COVID, il sera demandé aux familles de venir récupérer l'enfant au plus vite et celui-ci sera isolé.

RECREATION

- Les enfants devront se laver les mains en sortant de classe.
- Les temps de récréation seront décalés ou séparés pour chaque groupe classe
- A la fin de la récréation, l'enfant devra se laver les mains avant de retourner en classe.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation)

Au non-respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale, l'enfant sera isolé dans l'espace cour, les gestes barrières lui seront réexpliqués et les parents seront prévenus et reprendront ces gestes avec leur enfant.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

- **Aération** des locaux : avant l'arrivée des élèves ; pendant la récréation, pendant le temps du midi et à la sortie des élèves.
- **Nettoyage des locaux** : nettoyage et désinfection des locaux par des produits détergents et désinfectants normés, des zones les plus propres vers les zones les plus sales, en insistant sur les zones de contact et de passage. Réalisation de ce nettoyage une fois par jour à la sortie des élèves des espaces.
- **Nettoyage du matériel** : Nettoyer et désinfecter une fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons, ...
- **Nettoyage matériel pédagogique** : Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.

École Jean Rostand

Organisation de la reprise Ecole Jean Rostand

Horaires de l'école

Accueil des groupes à différentes entrées et échelonné à partir du 2 novembre

Matin	8H15/ 11H15	CP Mme Lannel (grille rouge) CP/CE1 Mr Chevalier (grille verte) CM1Mme Devisscher (grille rouge)
	8H20 /11H20	CE2 Mme Saulnier (grille verte) CM1/CM2 Mme Langlois (grille rouge) CM2 Mme Cossé (grille verte)
	8H25/11H25	CE1/CE2 Mme Dumont (grille verte) Classe ULIS Mme Houdry (grille verte)
Après-midi	13H15/ 16H15	CP Mme Lannel (grille rouge) CP/CE1 Mr Chevalier (grille verte) CM1 Mme Devisscher (grille rouge)
	13H20/ 16H20	CE2 Mme Saulnier (grille verte) CM1/CM2 Mme Langlois (grille rouge) CM2 Mme Cossé (grille verte)
	13H25/16H25	CE1/CE2 Mme Dumont (grille verte) Classe ULIS Mme Houdry (grille verte)

Nous soussignés

représentants légaux de l'enfant :

attestent avoir lu et approuvé le protocole sanitaire et l'organisation de

l'école Jean Rostand.

Signatures :